

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

Le 10^e. jour de la 3^e. Décade du 1^{er}. Mois.

Ere vulgaire.

LUNDI 21 Octobre 1793.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue St-Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur de l'abonnement qui doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

TURQUIE.

De Constantinople, le 12 septembre.

LA Porte vient d'expédier l'ordre le plus positif au capitain pacha d'abandonner l'expédition projetée contre le pachia de Scutari, & de ramener son escadre dans le canal. En même tems il a été ordonné de hâter les constructions dans tous les ports de l'empire, & de lever des matelots pour former une redoutable armée navale. Enfin les gouverneurs des provinces ont eu ordre de préparer le contingent de troupes que chacune d'entre elles doit fournir en tems de guerre.

Le divan a aussi appelé dans son sein sept des principaux pachas connus par leurs lumières & par leur expérience, de sorte que nous voilà à la veille de grands événemens. Il étoit incroyable que nos longues liaisons avec les nations européennes n'eussent pas servi jusqu'ici à nous prémunir contre les terreurs que la Russie ne cessoit d'entretenir parmi nous. La lumière a enfin pénétré jusques dans le ferrail, & l'ambassadeur de Catherine ne sera pas peu étonné en arrivant de voir que les Musulmans, revenus de leur fatalisme & de leur stupeur, courent aux armes avec énergie pour secourir un des despotismes qui pesoit sur eux.

Tout engage donc à croire qu'une rupture éclatera bientôt entre la Porte & la Russie. Cette dernière puissance a craint de combattre ses vaisseaux avec ceux qui couvrent les autres bords d'Europe : qu'elle cesse donc ces menaces vaines. La liberté s'approche de nous, nous avons entendu les premiers coups, & peut-être l'énergie de nos prochains mouvemens égalera bientôt celle de notre plus ancien allié, qui n'aura pas donné en vain l'exemple le plus sublime à toutes les nations de l'Europe qui ont encore aussi leur porte, leur ferrail, & des cachots pour enfermer tous les hommes libres qui déplaisent à leurs despotes.

ANGLETERRE.

*De Londres, le 5 octobre.**(Extrait des papiers anglais.)*

Il y a eu une révolte à Bristol pour la levée des impôts; elle a été réprimée par la force : on a tiré sur le peuple; quelques personnes ont été blessées, une seule a été tuée. Norwich on a rédigé une pétition contre la guerre; les

amis du ministère ont voulu s'y opposer; mais ils n'y ont pas réussi. Des mouvemens populaires éclatent dans beaucoup d'autres villes où la liberté publique se croit menacée par la prépondérance ministérielle. Enfin on commence à discuter si le moment des grandes réformes de l'administration n'est pas arrivé. Ce n'est point à une nation éclairée comme la nôtre que le ministère peut long-tems donner le change sur ses vrais intérêts, & les pressions multipliées des vœux populaires pour la paix, tendent visiblement à altérer la confiance publique envers nos administrateurs actuels. Pitt n'ignore pas que de grands succès au-dehors peuvent seuls lui redonner cette popularité sans laquelle tout se brise dans les mains d'un administrateur ambitieux. Aussi les papiers qui lui sont dévoués nous promettent la conquête de tout le midi de la France. C'est pour remplir ce projet extravagant & bizarre qu'ils nous donnaient des relations exagérées des forces qui arrivent de toutes parts à Toulon. Cependant il paroît que l'amiral Hood n'est pas dans une parfaite sécurité, puisqu'il emploie des violences accumulées pour forcer tous les ports du Ponent & de l'Italie à nous servir d'asyle au besoin. Les lettres de France nous confirment que toute la république va fondre sur Toulon, & que notre séjour dans ce port ne sera pas de longue durée.

C'étoit l'opinion du célèbre Locke, dit un de nos papiers, qu'à la fin de chaque siècle une nation devoit s'assembler en convention pour réviser ses loix & sa constitution; voilà déjà un siècle écoulé depuis que ce grand homme a écrit; il ne seroit donc pas étonnant que le grand jour des épuremens fût très-prochain pour l'Angleterre. Déjà les opinions & les inquiétudes qui précèdent les grands mouvemens se montrent par-tout, & les flatteurs du gouvernement observent à cet égard un silence très-remarquable.

Saint-Vincent étoit menacé d'une invasion de la part des Français : cependant les corsaires de cette île ont arboré la cocarde tricolore de la république. On connoît la haine invétérée de ces habitans contre les Anglois : il y a vingt ans que, sous le commandement du malheureux Valentin Morris, ils résisterent avec succès aux efforts réunis de neuf régimens anglois.

L'*Annibal*, de 74 canons, vient d'arriver de la Jamaïque après neuf semaines de traversée; il escottoit six bâtimens de commerce, & il en a été séparé par un coup de vent qu'il a efflué à la hauteur du cap Lézard. L'*Medea*, de 74 canons,

devoit mettre à la voile avec le reste du convoi, trois jours après le départ de l'*Annibal*: ce vaisseau a sous son escorte à-peu-près 80 voiles.

Les troupes que l'on avoit crues d'abord destinées pour l'Inde, iront à Toulon.

Le combat entre l'*Amuscade* & le *Boston* a duré depuis sept heures du matin jusqu'à dix heures & demie, que cette dernière prit la fuite: l'*Amuscade*, avant cette rencontre, avoit fait 28 prises.

La frégate françoise la *Résolue* a été fort utile aux bâtimens de la nation, qu'elle a protégés dans les parages de Bombay; elle a aussi empêché que les navires marchands étrangers fussent pillés par les Malais.

Il est évident que les François sont décidés à faire une campagne d'hiver du côté du Nord, ce qui empêchera les alliés de rester dans l'inaction: les succès étonnans de la dernière campagne d'hiver doivent nous servir d'exemple; nous ne saurions prendre trop de précautions à cet égard.

Des lettres de Maéras, du 4 mai, nous apprennent l'arrivée des commissaires nationaux à Pondichéry; l'arbre de la liberté y a été planté avec toute la solennité possible.

Le prince Constantin de Saxe-Weymar, qui seroit dans l'armée du roi de Prusse, est mort de la dysenterie: cette maladie fait périr beaucoup de monde.

La perte des Hollandois à l'affaire de Menin se monte à 1850 tués, & les blessés sont en plus grand nombre; il manque en outre beaucoup de soldats.

Il est arrivé à Toulon quatre vaisseaux de ligne espagnols portant plusieurs régimens; on y attendoit l'escadre napolitaine.

On dit que le port des Cayes a été brûlé totalement; il y a eu un carnage affreux entre les blancs & les gens de couleur: les mulâtres ont attaqué Jérémie, mais ils ont été repoussés avec 6 à 700 hommes de perte.

Le 3 l'escadre de lord Howe étoit encore à Torbay, & le bruit court à Londres que cet amiral demande sa démission.

FRANCE.

De Paris, le 30^e. jour du premier mois, &c.

Deux événemens principaux de guerre occupent en ce moment tous les esprits: dans le premier, c'est une victoire éclatante remportée franchement & par l'énergie républicaine, contre des forces ennemies supérieures en nombre, & retranchés dans des ouvrages que les généraux autrichiens regardoient eux-mêmes comme inexpugnables. Tous les détails de deux journées consécutives de combats, d'attaques répétées, confirment l'ensemble de nos opérations, l'ardeur du soldat républicain, & les retraites successives de l'ennemi, qui n'a pas eu la ressource ordinaire des trahisons pour s'emparer de Maubeuge; il a fui à l'aide d'un trouillard, & il a repassé la Sambre, en laissant six mille hommes sur le champ de bataille, comme des gages de sa défaite. Dans sa fuite, cet ennemi a ravagé, dévasté tous les villages qu'il a rencontrés; mais la convention a volé au secours des victimes infortunées de la rage de Cobourg, & elle a décrété que l'armée du Nord avoit continué de bien mériter de la patrie.

L'autre affaire du Rhin a été engagée par la trahison qui a présidé à la première attaque. Des émigrés étoient mêlés, au nombre de six mille, aux troupes alliées. Les différens corps de notre armée agissoient sans ordre des chefs, dont le courier de Strasbourg dit que trois sont passés à l'ennemi; de sorte que le corps d'armée a pris poste entre Haguenau & Bischwiller, & il va recevoir les nouveaux

renforts qui lui sont destinés. Nous apprenons par les blessés ennemis, ils coupent les habits sur le corps des prisonniers, & les mutilent horriblement. On évalue notre perte dans cette affaire à douze cents hommes & à 23 pièces de canons. Le comité de salut public a pris des mesures pour réparer cet échec, & pour empêcher désormais la trahison d'être l'alliée principale de nos ennemis.

On écrit de Thionville que les ennemis ont évacué Sierk.

Le général Cartaux est parti pour Nice. On assure que d'Orléans doit arriver aujourd'hui à Paris.

Le directoire du département de Paris a arrêté de dénoncer à l'accusateur public auprès du tribunal révolutionnaire, tous les membres du département qui, en 1791, approuverent la catastrophe sanglante du Champ-de-Mars & le massacre qui y eut lieu; ceux de ces mêmes administrateurs qui demanderent au ci-devant roi de paralyser par son fatal veto le décret contre les prêtres réfractaires qui, dans la fameuse lettre à l'ex-ministre Rolland, osèrent solliciter l'arrêtissement des sociétés populaires & sur-tout celle des Jacobins; ceux de ces mêmes membres; qui, dans les journées du 20 juin & 10 août, se montrèrent les ennemis du peuple & les serviteurs zélés de la tyrannie; & les juges du tribunal du sixième arrondissement, qui alors dirigeoient les poursuites contre les républicains, qui dans la journée du 17 juin au Champ-de-Mars, voulurent résister à l'oppression.

Brissot, Carra, Genfonné, Vergniaux & leurs complices, ont déjà subi chacun un interrogatoire secret. Le tribunal révolutionnaire doit s'occuper cette semaine de l'instruction de leurs procès.

Le même tribunal a condamné Périn, ancien maire de Troies, membre de l'assemblée législative & député à la convention nationale, convaincu d'accaparement, & d'avoir diverti à son profit les deniers de la république, à douze années de fers, & à être attaché à un poteau, exposé aux regards du peuple pendant six heures.

Un nouveau journal, qui se fait remarquer par un patriotisme vif & éclairé, vient de se mettre à la pour suite des abus qui se glissent dans toutes les institutions humaines, même les plus sages; mais il ne se borne pas à montrer des abus, il recueille les anecdotes les plus intéressantes de la révolution en voici une qu'il convient de conserver:

A Versailles, l'installation de la société des amis de la révolution s'est faite, il y a peu de tems, avec la plus grande pompe, dans la grande piece du châteaui où le dernier tyran tenoit son lit de justice; le contraste a été frappant pour tous les citoyens qui ont assisté à cette cérémonie. Parmi les orateurs qui, dans cette fête civique, se font disputés d'éloquence & d'énergie, le citoyen Corderaut, membre de la société & employé dans les bureaux du département, s'est distingué par une citation d'une originalité piquante. C'est dans ce lieu (a-t-il dit), c'est à cette place qu'en 1771, le tyran ayant fait venir à sa barre les membres du ci-devant parlement de Paris pour les forcer à enregistrer un édit, après les avoir abreuvés d'humiliation; le vertueux Pelletier Saint-Fargeau, cédant à un mouvement naturel d'indignation, lui dit: *Je te voue à la mort, tyran, tu la mérites.* Cette anecdote m'a paru mériter d'être connue.

Ceci est extrait du Franc en veste, ou *Rougyff*; nom qui renferme à coup-sûr l'anagramme d'un républicain instruit & zélé pour la chose publique.

Le théâtre de la République, de la rue de Richelieu, n'est pas une vaine dénomination. Les artistes qui le composent, & dont les talens forment déjà un ensemble précieux, n'ont rien négligé depuis long-tems pour acquiescer un droit réel à ce titre. Les piéces républicaines y dominent ; & dans celles de l'ancien régime on a modifié, avec autant de goût que de maturité, les passages qui pouvoient choquer l'esprit républicain. Enfin, en dix-huit mois de tems, ce théâtre s'est fait un répertoire qu'il travaille à augmenter. La piéce intitulée, *le dernier jugement des rois*, & qu'on a jouée ces jours passés avec un succès complet, est véritablement un acte républicain, aussi gai qu'énergique & vrai. On prépare aussi à ce théâtre une piéce en cinq actes, du citoyen Monvel, intitulée, *la main de fer*. Ceux qui connoissent cette nouvelle production assurent qu'elle est une sorte d'instruction en action sur les vrais principes républicains. Ainsi le nom de Théâtre de la République est acquis incontestablement à celui-ci.

COMMUNE DE PARIS.

Du 28 du premier mois, &c.

Le citoyen Desmarests fait hommage au conseil de trois gravures, dont la première représente la Liberté, patronne des François, avec tous ses charmes & son front martial. La seconde, intitulée le Jehovah François, représente le Niveau de l'Égalité, sur lequel est écrit le nom de l'année 1793, & une Femme Française invoquant à genoux, ce niveau de fer, aux pieds de l'Autel de la Patrie. La troisième & dernière, intitulée le Coche-mar de l'Arbitraire, représente un autre Niveau de l'Égalité, présentant & surpassant une Femme arbitraire. Le conseil en applaudissant au civilisme de l'artiste & à la manière heureuse dont il fait honorer la divinité de l'homme libre & les grands principes de la révolution, en arrête mention civique.

Chaumet qui a changé le nom que lui ont donné les coutumes superstitieuses pour prendre celui du philosophe *Anaxagoras*, demande acte de ce changement ; le conseil le lui accorde.

Un administrateur des travaux publics fait un rapport, concernant les cimetiéres ; il pense qu'on y doit trouver l'empreinte d'une mélancolie qui s'accorde avec le sentiment dont l'on doit être pénétré. Chaumet combat cette opinion, & pense devoir écarter des cimetiéres toute idée sépulcrale : « c'est, dit-il, au milieu des roses & des violettes que je veux aller pour ainsi dire, respirer & m'enivrer sur la tombe des vertus de mon pere. Les instrumens de la terreur, les offemens, les images de la mort dont les prêtres se servoient pour avilir l'ame des hommes, ne conviennent pas à des républicains, à des philosophes : je veux des champs-élysées, dont l'entrée riante soit fermée à tout être impur, & où la vertu puisse jouir sans troubles, des regrets sincéres & des larmes. Je demande en conséquence, qu'un nouveau projet d'institution de cimetiéres soit rédigé, & que de tendres & philanthropiques idées y succèdent à celles au noir chagrin. Le conseil adopte le réquisitoire.

La section des Tuileries vient demander le complément du tableau de la taxe des denrées. Elle demande que le peuple puisse enfin jouir du bénéfice entier de la loi. Le conseil répond à la députation : que toujours occupé du bonheur du peuple, il en fait son unique étude, & que dans ce moment, le corps municipal travaille à satisfaire à sa demande.

Le conseil entend la lecture d'une lettre du citoyen Dupuis, adjoint du ministre de la guerre, par laquelle il demande, que rendant à la terre la dépouille des hommes, l'on fasse enlever tous les cercueils de plomb pour faire des balles,

& qu'enfin les momumens de l'orgueil soient de quelque utilité. Le conseil arrête que pour l'exécution de cette demande ; il sera écrit à tous les commissaires de police ; & sur la dénonciation du procureur de la commune, qu'il existoit dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois un tombeau égyptien d'une grande beauté, renfermant les restes du ci-devant duc de Caylus, le conseil arrête que ce tombeau sera transporté au Muséum, & M. de Caylus enseveli en terre.

Un citoyen administrateur des travaux publics fait un rapport sur le changement de nom des rues. Ce rapport comprend celles qui portent des noms de saints, d'individus, de ci-devant provinces, ou des noms qui blessent la décence & les mœurs. Le conseil en arrête le principe, & invite toutes les sections à dénoncer les noms à échanger, des rues de leur arrondissement, & à donner leur avis pour en substituer d'autres.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Charlier.)

Suite de la séance du 28^e jour du premier mois de l'an second de la République.

Dubois-Crancé obtient la parole ; il annonce qu'il est arrivé hier, de Lyon, avec son collègue Gauthier, & qu'ils ont appris avec étonnement le décret d'arrestation porté contre eux ; il demande la permission de faire entendre leur justification. — Barrère monte à la tribune ; il déclare que le comité de salut public a entendu la justification de Dubois-Crancé & de Gauthier, qu'il a rendu justice au zèle qu'ont mis ces deux représentans pour étouffer le fédéralisme du Midi, pour former une armée révolutionnaire contre Lyon, & pour rendre à la république cette ville rebelle. Il représente que le comité avait motivé leur rappel sur une erreur dans laquelle il lui étoit presque impossible de ne pas tomber : d'un côté, l'adjudant-général Sandos écrivoit que Lyon, cerné de toutes parts, alloit être forcé, & que de fortes batteries enfiloiérent Perrache ; de l'autre, Dubois-Crancé annonçoit que la prise de la ville de Lyon n'étoit pas si facile qu'on se l'imaginait, & qu'il seroit au moins très-difficile d'empêcher les rebelles de sortir de la ville. Cette contradiction avoit mis le comité dans l'embarras : aujourd'hui, l'on sait que la lettre de Sandos, fait par Dubois-Crancé, étoit la dépêche offensible, & que celle écrite par Dubois-Crancé lui-même, étoit confidentielle pour le comité. Quant aux intrigues dont Couthon & les autres représentans ont accusé Gauthier & Dubois-Crancé, il ne seroit pas convenable de les juger avant d'avoir entendu Couthon ; & Barrère observe que ces discussions entre représentans ne seroient qu'affliger la patrie. Il propose au nom du comité, de lever le décret d'accusation. — L'Assemblée adopte cette proposition, & ajourne tous débats ultérieurs jusqu'au retour de Couthon.

« Ceux qui sont venus des derniers ont voulu avoir l'honneur de tout faire, dit Dubois-Crancé ; c'est tout ce que j'ai à dire actuellement sur cette affaire ». Ce membre présente ensuite l'acte dans lequel les Lyonnais ont proclamé leur rébellion ; cette piéce, revêue de plus de vingt mille signatures, fera connoître tous les traités, & produira à la nation près de deux milliards de propriétés à confisquer. — La convention décrète que cet acte sera déposé aux archives, & que copie en sera expédiée aux représentans qui sont actuellement à Lyon. — Sur la proposition de Barrère, l'on décrète que les biens-meubles & immeubles des Lyonnais rebelles seront régis, administrés & vendus comme les biens des émigrés.

Le comité de législation fait décréter que les femmes, séparées par divorce, des émigrés, ne doivent être comprises dans la loi contre les gens suspects, qu'autant qu'elles seroient suspectes personnellement.

À la suite d'une assez longue discussion, l'on rapporte le décret qui établissoit des *maisons communes-facultatives* pour l'éducation : l'assemblée décrète ensuite qu'il y aura une école primaire dans toutes les communes qui ont depuis 400 jusqu'à 1500 habitans des deux sexes & de tout âge ; qu'il y en aura deux de 1500 à 3 mille ; deux de 3 mille à 6 mille ; de 6 mille à 10 mille ; il y en aura deux pour 4 mille de plus ; de 20 mille à 40 mille, deux pour 5 mille de plus ; de 40 mille à 64 mille, deux pour 6 mille de plus ; & de 64 mille à 100 mille, deux pour 7 mille de plus : sur la demande des habitans & l'avis des corps administratifs, il peut être établi une école primaire dans les lieux qui n'ont pas la population exigée, pourvu que cette population se trouve dans l'arrondissement de mille toises de rayon, & qu'il n'y ait pas d'autres écoles : l'on fera composer des livres élémentaires à l'usage des écoles primaires ; ces livres seront examinés par une commission.

Laplanche, de retour de sa mission dans le Cher & le Loiret, fait déposer 73 mille livres en assignats, plusieurs milliers de livres en espèces, & un sac rempli d'argenterie, dépouilles des aristocrates qu'il a fait incarcérer ou guillotiner dans ses tournées révolutionnaires : il annonce qu'il attend très-incessamment une *guimbarde* chargée d'effets d'or & d'argent provenant de même source.

Dans les années 1789 & 1790, 75 millions au moins ont été mis à la disposition du gouvernement, pour faire à l'étranger des achats de grains & farines : l'emploi de ces fonds a été confié à une foule d'agens, dont les comptes n'ont pas été examinés encore, quoiqu'ils offrent pour l'état des répétitions importantes. Sur le rapport fait par le citoyen Portiez, au nom du comité de l'examen des comptes, la convention décrète ce qui suit :

1°. Il sera formé une commission de trois membres, chargée d'examiner & discuter les comptes des subsistances fournies par les gouvernement en 1789, 1790, & années antérieures, & d'en déterminer les reliquats.

2°. Les membres de cette commission seront nommés par le conseil-exécutif provisoire, qui en donnera, sous 24 heures, la liste à la convention, avec des notes sur leur profession & sur leur conduite dans la révolution.

3°. Chaque commissaire sera indemnisé à raison du traitement annuel de 6 mille livres.

4°. Cette commission sera placée dans le local du ministère de l'intérieur, qui rendra compte, chaque mois, de l'état du travail.

5°. La convention statuera définitivement d'après le rapport du comité de l'examen des comptes.

Après avoir entendu son comité des finances, la convention réduit à 6 mille livres le traitement de chacun des trois administrateurs de la loterie nationale de France. Cette loterie est conservée, & toutes les loteries particulières, sous quelque dénomination qu'elles soient, sont supprimées, avec confiscation.

Séance du 29^e jour du premier mois de l'an second de la république.

Lecarpentier, représentant dans le département de la Manche, écrit qu'il a pris des mesures vigoureuses contre les

malveillans & pour la sûreté du port de Cherbourg. Il a fait arrêter l'équipage d'un *aviso* qui faisoit souvent le trajet des côtes de Cherbourg à Jersey & à Guernesey.

La société populaire de Cherbourg invite la convention à chasser de son sein les modérés & tout ce qui n'est pas montagne ; elle assure qu'en vain cherchera-t-on une montagne dans le département du Calvados, qu'on n'y trouvera que des plaines & des marais infectés ; elle propose d'y former une montagne terrible, quoiqu'artificielle, avec les cadavres des aristocrates & des fédéralistes dont une guillotine permanente seroit tomber les têtes criminelles.

Le général Lechelle écrit de Chollet, le 16 octobre : « Hier, la division, à la tête de laquelle je me trouve, se porta dans le plus grand ordre sur Mortaigne ; j'avois tout disposé pour l'attaque de cette place, regardée comme le chef-lieu & le boulevard de la rébellion ; mais je ne pus mettre en cet instant à profit le courage & l'intrepidité de nos braves défenseurs. Mortaigne étoit déjà évacué, & nous nous sommes readus maîtres de cette ville, après avoir exterminé quelques brigands qui en composoient la garnison : 200 de nos prisonniers ont été délivrés. L'armée de Luçon s'étoit réunie à la nôtre, après avoir forcé un corps de trois mille rebelles postés avantageusement aux Aubiers ; elle marchoit sur Chollet où s'étoit porté le rassemblement, & deux bataillons avoient ordre de la renforcer, lorsque j'appris qu'elle étoit déjà attaquée & même forcée. Je fis marcher sur-le-champ à son secours, & je m'y portai avec la plus grande partie de mes forces. Rien ne put résister à la valeur de nos soldats : l'ennemi fut poursuivi jusques sous les murs de Chollet, où notre armée, malgré le feu des rebelles, prit un poste avantageux : la nuit mit fin à un combat des plus vigoureux : l'ennemi, repoussé avec perte, & après avoir abandonné huit pièces d'artillerie, se retira dans Chollet. Je fis prendre à nos troupes une bonne position devant cette ville, disposé à l'attaquer le lendemain dès la pointe du jour : en effet, ce matin notre artillerie a roulé sur Chollet ; & après une vive canonnade qui a duré plus de deux heures, nous nous sommes emparés de cette ville, trop long-temps souillée par les rebelles, 18 caissons & plusieurs pièces d'artillerie sont restées en notre pouvoir ; l'ennemi, en déroute complète, s'est retiré du côté de Bezu-pré, & a été vigoureusement chassé par notre cavalerie. L'armée occupée en ce moment les hauteurs de Chollet, & aussitôt qu'elle aura pris quelque repos, je pour suivrai les brigands dans leurs repaires. Tout le monde a fait son devoir : les représentans ont donné l'exemple de la valeur, en marchant à la tête de nos colonnes. Nous avons à regretter de braves défenseurs. La perte des rebelles est considérable ; leur général Lesœur a été tué hier. Ce soir nous plantons l'arbre de la liberté sur la place de Chollet, & bientôt, je l'espère, la liberté triomphera. Je vous envoie un drapeau qui a été enlevé sur l'autel de Chollet, & qui étoit environné de cierges brûlans pour le salut de la royauté à l'agonie, & à laquelle nous venons de donner le coup de grace ».

Doppet, général en chef de l'armée des Alpes, écrit que les rebelles sortis de Lyon ont été presque tous hachés ou incarcérés ; une commission militaire en a déjà fait fusiller un grand nombre.

(A demain la suite de l'interrogatoire de Marie-Antoinette).

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1793.
Lettre M.